

# Thermicien(ne) d'installation et de maintenance\*

\* Voir [Monteur\(euse\) en installations et maintenance des installations sanitaires et thermiques](#) (Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015))

**Réaliser** l'entretien préventif et curatif de l'ensemble des matériels électromécaniques ou la maintenance des organes mécaniques, des machines et équipements.

**Installer et entretenir** les équipements de climatisation et réfrigération.

**Insérer** en atelier certaines pièces à l'aide des machines outils et effectuer des assemblages ou des réparations par soudage.

## INGÉNIERIE ET MAINTENANCE TECHNIQUE

EXPLOITATION, INSTALLATION/MAINTENANCE - MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES/FLUIDES MÉDICAUX

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 3 (CAP, BEP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

20R40

## RÉFÉRENTIEL

### ACTIVITÉS

- Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité
- Établissement et rédaction de protocoles de maintenance et de contrôle, dans son domaine
- Lancement, suivi et contrôle des réalisations en régie ou sous-traitées, relatives à son domaine d'activité
- Maintenance/prévention des matériels, équipements, systèmes, dans son domaine
- Mise en conformité des installations, en application des normes et réglementations en vigueur
- Planification des mises en service des équipements, dans son domaine d'activité
- Réalisation des installations dans son domaine d'activité, en relation avec les utilisateurs, les fournisseurs
- Recensement/constat et analyse d'anomalies, de pannes, de dysfonctionnements des matériels, équipements, installations spécifiques au domaine d'activité

### SAVOIR-FAIRE

- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence

- Conduire des installations, des équipements relatifs au domaine de compétence, en optimiser le fonctionnement
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence
- Identifier et diagnostiquer un dysfonctionnement, une panne, le défaut d'un matériel, d'un équipement, une anomalie d'un système, spécifique à son domaine d'activité
- Maintenir et dépanner un matériel, un équipement, une installation et/ou un système relatif à son métier
- Monter une installation spécifique à son domaine de compétence
- Planifier et coordonner des travaux et/ou des interventions (maintenance, entretien et/ou installation de matériels, outils, équipements, systèmes...)

## CONNAISSANCES REQUISES

- Aéraulique (23530)
- Bureautique (35066)
- Électricité générale (24054)
- Électronique (24354)
- Froid (22624)
- Hydraulique (12250)
- Mécanique générale (23554)
- Normes, règlements techniques et de sécurité (42854)

## AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : I1308 Maintenance d'installation de chauffage](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers : E4A/03 Spécialiste fluides](#)

## TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 91-45 du 14 janvier 1991](#)

# FORMATION

## CAP Froid et climatisation (22624+22635)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

---

## **CERTIFICATEUR**

Ministère de l'éducation nationale

---

## **VALIDEUR**

Dispositif académique de validation des acquis (DAVA)

---

## **TEXTES DE RÉFÉRENCES**

- [Arrêté du 24 juillet 1989](#)
- 

## **ACCÈS**

### **VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME**

Formation initiale et continue

En contrat d'apprentissage

En contrat de professionnalisation

---

### **ADMISSIBILITÉ**

Après une 3ème généraliste ou technologique

---

### **MODALITÉS D'ADMISSION**

Sur dossier

---

## **JURY**

Présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession, il est composé à parts égales :

- d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis
  - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
- 

### **VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)**

[Valipro Chauffagiste](#)

---

## PROGRAMME

### Durée

2 ans

### Unités d'enseignement général

UG 1 Expression française

UG 2 Mathématiques - sciences physiques

UG 3 Vie sociale et professionnelle

UG 4 Education physique et sportive

### Unités professionnelles

UP 1 Réalisation et technologie

UP 2 Préparation et mise en oeuvre

### Période de formation en entreprise

12 semaines

---

### OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités.

Contrôle en cours de formation (CCF)

---

## STATUT ET ACCÈS

### Corps des personnels ouvriers

#### STATUT DANS LA FPH

#### Catégorie C

---

#### Grades

- Ouvrier principal de 1ère classe (10 échelons)
- Ouvrier principal de 2ème classe (12 échelons)

- Agent d'entretien qualifié (11 échelons)
- 

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH**

### **Concours externe sur titres**

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

### **Conditions**

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au RNCP délivrée dans une ou plusieurs spécialités, ou d'une équivalence délivrée par la commission, ou d'un diplôme au moins équivalent (liste arrêtée par le ministre chargé de la santé)
  - Pour les candidats à un emploi dans la spécialité « conduite de véhicules », être titulaire des permis de conduire de catégories A, B, C ou D.
- 

### **Concours interne**

Organisé par l'autorité investie du pouvoir de nomination de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire ou contractuel de la FPH, de la FPT, de la FPE, militaire ou agent en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale
  - Compter au moins 1 an d'ancienneté de service public
- 

### **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli après sélection par examen professionnel

### **Conditions**

- Avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade
-

## **Inscription à un tableau annuel d'avancement**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

### **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'agent d'entretien qualifié
  - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade
- 

## **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

### **Conditions**

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
- 

## **Pour les Agents d'entretien qualifiés**

---

## **Inscription sur une liste d'aptitude**

Organisé par le directeur de l'établissement

Liste établie dans chaque établissement par l'autorité investie du pouvoir de nomination, après examen d'un dossier et audition publique du candidat par une commission

---

## **Dispositif du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)**

**Quota** : 20 % des postes ouverts

---

## **Détachement ou d'intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

### **Conditions**

- Aucune condition de titre ou diplôme
  - Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions
-

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **Au grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**Inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

#### **Conditions**

- Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade d'ouvrier de 2<sup>ème</sup> classe
  - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de la catégorie C ou dans un grade équivalent
- 

### **Au grade d'agent de maîtrise**

**Concours interne sur titres ouvert dans une ou plusieurs spécialités complété d'une ou plusieurs épreuves organisé dans chaque établissement accessible**

#### **Condition**

- Justifier d'au moins 3 ans de services publics

#### **OU**

**Inscription sur la liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

#### **Conditions**

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon dans le grade d'ouvrier professionnel qualifié
- Justifier d'au moins 6 ans de services publics effectifs dans le grade

**Quota** : maximum 1/3 des titularisations prononcées dans le grade d'agent de maîtrise (décompte et répartition au niveau du département)

---

### **Au grade de technicien hospitalier**

**Inscription sur une liste d'aptitude après examen professionnel**

#### **Condition**

- Justifier de 7 ans de services publics dans les corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs

#### **OU**

**Inscription sur une liste d'aptitude établie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

## Condition

- Justifier d'au moins 9 ans de services publics corps de la maîtrise ouvrière, des personnels ouvriers et des dessinateurs
- 

## Au grade de technicien supérieur hospitalier de 2<sup>ème</sup> classe

### Sélection par un examen professionnel

#### Conditions

- Avoir atteint le 3<sup>ème</sup> échelon d'un grade du corps de la maîtrise ouvrière et des dessinateurs, ou du grade d'ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe ou du grade d'ouvrier principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - Justifier d'au moins 11 ans de services publics
- 

# EXERCICE DU MÉTIER

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Prérequis

- Habilitation électrique, gaz.

### Relations professionnelles

- Services pour la réalisation des tâches afférentes à son métier
- Fournisseurs pour la mise en service et les formations aux nouveaux matériels
- Prestataires de services pour l'accompagnement, le suivi et le contrôle qualité des interventions
- Hygiéniste, radioprotecteur, médecine du travail, cellule hygiène pour l'hygiène et la sécurité lors des interventions
- Responsables de maintenance sanitaire, thermique, climatique, fluide
- Cellule hygiène du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) pour les prélèvements et contrôles bactériologiques pour prises de consignes

### Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Collectivité territoriale
- Entreprise industrielle
- Société de services



## Conditions

- Travail les fins de semaine, de nuit.
  - Possibilité d'astreintes.
  - Activité soumise aux variations saisonnières.
  - Port d'équipements de protection (gants, chaussures de sécurité, ...).
- 

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Frigoriste de maintenance
- Climaticien de maintenance
- Thermicien de maintenance

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Technicien\(ne\) d'installation et de maintenance fluides médicaux\\*](#)
  - [Technicien\(ne\) de maintenance des équipements biomédicaux\\*](#)
  - [Encadrant\(e\) installations et maintenance équipements sanitaires, thermiques](#)
- 

### Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-